
 <p>Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique</p>	<b>Enregistrement</b>	Référence : DIAJ-SRP- ER 018
	<b>Formulaire de demande d'agrément d'une agence de promotion de médicaments</b>	Indice : 01
		Date : 12/12/2022
		Page: 1/ 3

**ANNEXE XIII**

<b>IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :</b>	
<b>Dénomination complète de l'établissement</b>	
<b>Forme juridique</b>	
<b>NINEA</b>	
<b>Adresse du siège social :</b>	
<b>Dénomination du laboratoire représenté</b>	Mentionner tous les laboratoires
<b>Prénom et nom du pharmacien responsable</b>  Adresse mail :  Numéro de téléphone portable :	Joindre les pièces justifiant que toutes les conditions sont réunies pour l'exploitation <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Radiation de la Section précédente ;</li> <li><input type="checkbox"/> Inscription au Conseil de Section ;</li> <li><input type="checkbox"/> Carte ordre en cours de validité ;</li> </ul>

 <p>Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique</p>	<b>Enregistrement</b>	Référence : DIAJ-SRP- ER 018
	<b>Formulaire de demande d'agrément d'une agence de promotion de médicaments</b>	Indice : 01
		Date : 12/12/2022
		Page: 2/ 3

**DOCUMENTS À ANNEXER (3 EXEMPLAIRES) :**

1. Dossiers relatifs à l'Agence
  - un contrat de bail ou titre ou de propriété du siège social de l'établissement ;
  - une copie conforme des statuts de l'établissement précisant l'activité ou les activités faisant l'objet de demande d'autorisation ;
  - une copie certifiée conforme du registre de commerce ;
  - une copie conforme de la lettre de mandatement du (des) laboratoire (s) représenté (s) ;
2. Dossiers relatifs au pharmacien responsable de l'Agence
  - un extrait de naissance datant de moins de trois (3) mois ;
  - un casier judiciaire du pharmacien datant de moins de trois (3) mois;
  - une copie du certificat de nationalité sénégalaise ou une pièce attestant que le pharmacien est ressortissant de l'espace UEMOA;
  - une copie certifiée conforme du diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie ou d'un diplôme admis comme équivalent;
  - un curriculum vitae du pharmacien ;
  - une copie du contrat de travail du pharmacien responsable ;
  - une attestation d'inscription à l'Ordre des Pharmaciens du Sénégal.
3. Dossiers relatifs au gérant de l'établissement :
  - une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
  - une copie du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
  - une copie conforme du certificat de nationalité ;
  - un curriculum vitae conforme, daté et signé ;
  - une copie certifiée conforme du ou des diplômes obtenus ;
  -

<b>Fait à</b>	
<b>Date</b>	
<b>Signature</b>	
<b>Cachet de établissement</b>	



Agence sénégalaise de  
Réglementation  
pharmaceutique

Enregistrement

Référence : DIAJ-SRP-  
ER 018

**Formulaire de demande d'agrément d'une  
agence de promotion de médicaments**

Indice : 01

Date : 12/12/2022

Page: 3/ 3